



L'Écho des Grands-Bois



Bulletin Municipal

- N° 27 – Janvier 2009 -

Dans ce numéro :

Prochaines manifestations - Point public d'accès à internet	2
Le Mot du Maire	3
Inauguration de l'Espace Michel Guyton	4 / 5
Commission petit patrimoine - espaces verts ...	6
Sauvegarde de notre patrimoine naturel	7
Foyer Rural	8
Madame Nadeau notre centenaire	9
Electricité : éclairons notre lanterne !	10 / 11
Association Solidarité Tiers-Monde	11
Pays Mellois	12 / 13
Qui fait quoi dans le groupe SIEDS ?	14
Aide à Domicile en Milieu Rural	15



Prochaines manifestations prévues à Mairé

24	Janvier	Galette du Foyer Rural
30	Janvier	Brioche offerte par la Commune aux aînés
1er	Février	ACCA- chasse à courre
7	Février	ACCA- repas
13	Février	APE - Loto
20	Février	USA Foot - Loto
28	Février	ACCA - chasse à courre
14	Mars	Foyer Rural Théâtre
21	Mars	Foyer Rural - 14 h : ramassage déchets - 20 h 30: théâtre
22	Mars	Foyer Rural Théâtre
4	Avril	Foyer Rural: Théâtre avec la troupe de Lezay
18	Avril	APE dîner dansant
7	Mai	Foyer Rural: randonnée semi-nocturne
8	Mai	Banquet Anciens Combattants
17	Mai	Foyer Rural et Jeunes Sauzéens : Vide-grenier et Fête du pain
6/7	Juin	Foyer Rural: fête annuelle et rallye
27	Juin	APE fête des écoles
14	Juillet	Repas et animations organisés par la Municipalité

Un point d'accès à internet est mis à la disposition des habitants gratuitement à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Les employés de la mairie pouvant conseiller ou aider sur demande. Cet ordinateur peut permettre aussi à ceux qui le souhaitent de s'initier à l'informatique (traitement de texte...).

*L'acquisition de ce matériel a été subventionné
par le Conseil Régional Poitou-Charentes .*



...Le Mot du Maire...



Le contexte économique mondial accompagné du matraquage médiatique à propos de la crise financière bancaire crée une psychose chez les administrés que nous sommes et génère la morosité.

En effet, la crise et la récession se profilent dans notre proche futur et nous en connaissons quelques résultats dès maintenant. Mais il est parfois de bon ton pour les gouvernants de stimuler l'angoisse des citoyens afin de mieux leur faire accepter les mesures drastiques qui seront prises durant les prochains mois.

La traduction sera la diminution des dotations vers les collectivités locales qui auront pour seules solutions soit de diminuer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement soit de faire supporter le poids de leur projet sur la fiscalité locale.

Au plan communal, sans le savoir, nous avons eu la sagesse de lancer les plus grands travaux avant cette année 2009 qui risque d'être la plus pénible financièrement, puisque le seul projet d'investissement que nous avons à réaliser durant ces 12 prochains mois reste le lotissement. Et je pense que notre capacité d'épargne doit pouvoir nous permettre d'y faire face sans alourdir la fiscalité locale.

Ce document comme ceux qui l'ont précédé a pour ambition de vous communiquer toutes les informations ayant rapport aux services publics locaux.

Cette année 2008 se termine dans la morosité, mais lorsque vous recevrez ce bulletin nous serons en 2009, année que je vous souhaite bonne sur le plan de la santé, sur le plan de la réussite professionnelle, mais aussi au plan de vos relations. Car que serions nous sans les autres : nos familles, nos voisins.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année et une bonne santé pour 2009. En ce qui me concerne j'aurai plaisir à vous rencontrer, pour vous écouter dans vos remarques et vos suggestions.

Dorick Barillot



Inauguration de l'Espace Michel GUYTON

Le 13 septembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé d'honorer celui qui présida aux destinées de la Commune pendant 42 ans.

Le Maire Dorick BARILLOT a rappelé dans son discours que la solidarité et l'animation collective ont été des valeurs toujours présentes chez les habitants de Mairé-L'Evescault et pour cette raison le conseil municipal a souhaité rendre hommage à Michel GUYTON, personnage illustre de notre commune, en lui dédiant l'espace où sont regroupés les équipements abritant l'activité socio-culturelle locale et pour lequel il avait travaillé à la fin de son dernier mandat de Maire .

Cet espace est composé d'une grande salle des associations dite salle des fêtes, d'une aire de stationnement flanquée d'un aménagement paysagé et d'une petite salle polyvalente. Le projet futur étant de restaurer la partie la plus historique de notre cité avec son pigeonnier, son four et les anciennes dépendances de ce qui fut autrefois l'abbaye de Junien.

Cette cérémonie a été marquée de deux temps forts :

1°) L'inauguration de l'espace entourant la salle des fêtes initié avant 2001.

Le projet a coûté 299 831 €, financé comme suit :

- subventions : 111 656 €, fonds de compensation de TVA : 46 701 €, autofinancement 141 474 €

- la petite salle polyvalente a été construite en 2002 à partir d'une ancienne maison d'habitation qui devait être démolie. Le projet a coûté 46 758 € (subventions : 20 658 €, fonds de compensation de TVA : 7 247 € et autofinancement 18 853 €)

- la réparation du toit et du plafond de la salle des fêtes a été réalisée durant le mandat qui s'est achevé en 2007. Le projet a coûté 92 224 € (subventions : 63 221 €, Fds compensation TVA : 14 295 €, autofinancement 14 708 €)

2°) L'honneur porté à notre ancien maire.

En 2001 Michel GUYTON, Maire sortant, avait choisi de ne pas se représenter. Il venait d'accomplir 7 mandats consécutifs durant lesquels il avait donné beaucoup de temps au service de ses concitoyens. Malheureusement il nous a quitté brutalement en janvier 2006. Il était un enfant du pays puisqu'il était né le 3 janvier 1926 à Mairé-L'Evescault dans une famille de paysans. Très attaché à sa terre il participait activement aux travaux saisonniers de la ferme familiale, mais parce qu'il était un élève brillant, il avait choisi avec l'appui de ses parents de poursuivre ses études pour devenir enseignant. Très tôt il a eu une âme de militant, d'abord de militant associatif au sein des associations locales puis de militant politique.

Lors des élections municipales de 1959 il s'est trouvé propulsé avec quelques autres sur la scène municipale. En effet après le premier tour des élections il avait obtenu des voix sans se présenter. Après le second tour, ses collègues élus lui confient le fauteuil de Maire dans lequel il reste pendant 42 ans. Au début il lui a fallu assainir les finances municipales qui souffraient de la charge financière occasionnée par la construction de la salle des fêtes. Puis durant 7 mandats consécutifs il a administré les affaires de la commune avec l'appui de ses conseillers municipaux. Il a travaillé exclusivement pour l'intérêt général en respectant les hommes et les femmes qu'il rencontrait avec des projets tels que : la construction de la cantine scolaire, l'ouverture de la classe maternelle, le remembrement du foncier, le plan d'occupation des sols, la création du Foyer Rural, la construction du stade de foot et du plateau de sport, l'aménagement de la salle des fêtes et de ses abords. La liste n'est pas exhaustive bien sûr.



En 1973 il est devenu Conseiller Général sur ce canton de Sauzé-Vaussais. Les habitants ont pu prendre la mesure de l'homme généreux qu'il était. Il ne ménageait rien pour aider ceux qui cherchaient un appui ou une aide auprès de la collectivité. Il n'hésitait jamais à retrousser ses manches pour trouver une solution en ayant le souci de la justice sociale. Sa valeur était reconnue bien au-delà des limites cantonales puisqu'il a siégé au Pays Mellois où il a contribué à sa création mais il a aussi présidé le Comité d'Animation et Mellois 2000.

Il a été l'un des pionniers de la coopération intercommunale. En assurant la présidence du SIVOM de Sauzé-Vaussais et en contribuant de ce fait aux différentes compétences : assainissement, déchets ménagers, construction de la salle de sport, du plan d'eau etc... En présidant le Syndicat d'eau Clussais-Mairé puis le Syndicat de la Bouleure et en participant à la mise en place de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Par ailleurs il a été président départemental des Foyers Ruraux durant quelques années.

Reconnu très largement par ses contemporains, René Gaillard l'avait choisi comme suppléant avant qu'il soit élu député de la circonscription de Niort. C'est ce qui a fait qu'un jour de 1985 lorsque René Gaillard est décédé brutalement, Michel GUYTON est devenu député. La Commune de Mairé était fière de son Député Maire. Il avait de grandes qualités humaines. Il connaissait parfaitement ses dossiers et en travailleur infatigable il les portait jusqu'à leur aboutissement. Ce fut le cas de cet aménagement autour de la salle de fêtes. Partout où il est passé, il a laissé le même souvenir de cet homme bon, réfléchi, pondéré pour qui il n'existait qu'un seul souci, parvenir à faire le bonheur des gens dans une société plus juste, plus sociale, plus équitable.

Michel GUYTON a laissé une trace indélébile dans cette commune, celle d'un homme empreint d'altruisme et d'humanisme.



Commission petit patrimoine, espaces verts, environnement et tourisme.



Titre de commission qui couvre des champs aussi larges que **variés et qui implique aussi bien les employés municipaux pour l'entretien, que les élus et quelques rares concitoyens pour faire vivre ou bâtir les projets.**

Les espaces verts sont nombreux et répartis sur tout le territoire communal (abords de la salle des fêtes, abords du stade, espace Baudon, fontaine, four, square du **lotissement du Moulin, abords du bassin d'orage à Villaret, Chaumes de Chez Février et des Ormeaux, circuits des puits, aires de pique-nique**). Il en est de même pour les plantations (Chaume à Brissonnet, stade, Roumardes, les Ormeaux, Villaret, les Grands Bois). **N'oublions pas non plus les plantations faites pour réparer les dégâts causés par la tempête de 1999.**

Quant au petit patrimoine, les quelques témoins historiques sont des pierres de **l'église ou du château abbatial qui sont disséminées dans les murs des maisons du village.**

Autre petit patrimoine, plus proche de notre époque, une cabane de cantonnier qui **se tenait sur le bord du CD 15 (elle sera reconstruite à l'identique d'après un croquis nous ayant été remis)**; le pigeonnier et les restes de dépendances du château. La **rénovation du pigeonnier va faire l'objet des soins d'un chantier d'insertion.**

Les dépendances vont être mises hors d'eau après réparation des murs par un artisan. Ces bâtiments peuvent offrir une surface utilisable de plus de 100 m². Leur vocation **n'a pas été définie même si quelques idées ont été avancées. Nous pourrions, par exemple, proposer un accueil rustique mais bien élaboré. Il y a de quoi, en effet, concevoir une grande pièce avec une cheminée. Nous pouvons aussi imaginer, pour préparer la nourriture, l'utilisation d'une cuisinière à bois et pourquoi pas d'un « potager ».** Il y a aussi de la place pour aménager des couchages rustiques comme dans les refuges de montagne. **On peut aussi imaginer une salle d'exposition pouvant accueillir à la fois des artisans et leurs œuvres et qui, en restant quelque temps à disposition, pourraient initier, des personnes intéressées, à leur art.**

Qui pourrait fréquenter une telle structure?

- *Des randonneurs* : à cheval (possibilité d'accueil des chevaux) , à VTT ou VTC , à pied
- *Des particuliers* qui voudraient faire un « retour aux sources », **qui voudraient s'initier aux techniques artisanales. Pourquoi pas !**

Vous aussi, vous avez des idées ... Faites-en nous part, venez nous aider à mettre un projet sur pied !

Le tourisme. Que pouvons-nous proposer dans ce secteur ?

- Un accueil si nous réalisons notre projet mais pas dans un avenir proche.
- Des activités pour ceux qui passent !

Nous avons constaté que, pratiquement chaque nuit, à la saison, des camping-cars **s'arrêtaient sur le parking de la salle des fêtes. Nous devons préciser l'organisation de l'accueil (eau, vidange eaux sales et WC chimiques, stationnement, commerce...).**

Nous pouvons proposer les circuits des puits, le sentier de randonnée qui court sur la commune, le sentier nature. Des circuits VTT ou VTC sur le territoire communal.



Ces dernières actions vont se concrétiser dans un avenir proche.

Sauvegarde de notre patrimoine naturel

Une fleur bien de chez nous

La coquelourde, la chauderolle, la papelotte, la coccigrole, le damier, la paloube ... tous ces substantifs désignent la même plante : la Fritillaire pintade. L'aire de répartition française de cette plante de la famille des Liliacées est grossièrement limitée à quelques vallées de Franche-Comté, à la vallée de la Garonne et à l'Ouest, entre Loire et Garonne.

Si on lui prête tant d'appellations, c'est qu'elle est courante, me direz-vous ? Si on se place à l'échelle des départements est le compte parmi les 25 posséder plus de 6

Seulement, le conversion en peupleraie humides – son habitat de décroître les effectifs à bulbe est sur la liste Charentes où elle est Nous autres, Mairéennes printemps, de pouvoir de la population l'existence ... pourvu que ça dure...



Deux-Sèvres, c'est plutôt vrai. Notre berceau principal de son aire de commune de Mairé-L'Evescault communes des Deux-Sèvres à stations où pousse la Fritillaire.

drainage, la mise en culture ou la de nombreuses prairies naturelles prédilection – tendent à faire vitesse grand V. Ainsi, cette plante à rouge de la flore menacée du Poitou-classée comme « espèce prioritaire ». et Mairéens, avons la chance, au observer une superbe fleur dont 90% française n'imagine même pas

L'avez-vous déjà croisée, la Salamandre tachetée ?

Certains la trouvent répugnante, comme tous les lézards, d'ailleurs. Seulement, ce n'est pas un lézard, mais un Amphibien. Elle est cousine des grenouilles et proche cousine des tritons. La Salamandre tachetée est un animal nocturne facile à reconnaître. Son corps noir est allongé et tacheté de jaune vif, sa peau luisante et sa démarche pataude. Elle hiberne ou reste simplement cachée à longueur de journée dans des cavités du sol de sous-bois, sous des pierres, des écorces et on la trouve parfois dans des regards de compteurs d'eau. Elle est active la nuit, surtout après de forte précipitations : elle sort chasser des animaux de taille réduite et au moins aussi lents qu'elle. Cette espèce s'accouple hors de l'eau et la femelle se rend jusqu'à une zone d'eau pour « pondre » ses larves : elle est ovovivipare.



Une particularité de cette Salamandre est qu'elle possède des glandes capables de sécréter une substance empoisonnée, parfois à distance. Le poison n'a quasi aucune réaction sur la peau humaine mais sert de moyen de défense à la bête : ainsi la Salamandre peut se promener tranquillement, n'ayant aucun prédateur. Elle ne craint rien ! Ou presque.

En effet, ce petit animal, pas agressif pour deux sous, est en masse victime du trafic routier et de la fragmentation par les routes des zones boisées qui forment son habitat naturel. C'est le cas à l'automne sur la D15, au niveau du bois des Touches et des Grands Bois. Ainsi, et comme tous les Amphibiens, la Salamandre Tachetée fait l'objet de mesures de protection en France.

FOYER RURAL

Samedi 31 Mai 2008

C'était la fête du Foyer. Nous avons accueilli Las Mamas (Association de nos jeunes Musiciens Mairéens qui existe depuis longtemps sur Mairé). Ils ont fait la 1ère partie de notre soirée et nous les en remercions sincèrement. En seconde partie, nous avons reçu les Binuchards, groupe rock celtique, musique cajun et chansons du terroir (charentaise plutôt). Pour ce spectacle d'envergure pour vous, nous avons fait appel à la population pour l'organisation et la réalisation et nous remercions vivement toutes les personnes qui ont coopéré pour la réussite de cette manifestation. Nous avons accueilli plus de 600 personnes et si le temps avait été de la partie, nous aurions sûrement été beaucoup plus nombreux.



Pour l'organisation de ce concert, une soixantaine de personnes ont accepté de prendre des responsabilités et ont permis de faire une soirée extraordinaire et réussie à Mairé. Encore merci.

Samedi 22 Novembre 2008

Spectacle d'ouverture de la saison 2008-2009 avec Michel Boudaud, paysan vendéen poète et chanteur. Cet homme très attaché à la terre et à la nature accompagné de ses 2 musiciens a fait passer une excellente soirée aux personnes qui étaient là.

Nouvelle équipe au Foyer Rural

- **Présidente** : Meunier Michelle

- **Vice président** : Laurent Delerue

- **Trésorier** : Bertrand Naudier

- **Trésorier adjoint** : Michel Roy

- **Secrétaire** : Marie Line Arnault

Membres : Christian Baritaud, Jean Louis Clisson, Pierrot Georges, Ronald Hodges, Alexandra Marquet, Erwan Barillot, Christian Thézard, Victorien Thézard, Jean Luc Airault, Patrick Decemme, Frédéric Brenet.



Mme NADEAU, notre centenaire



Le dimanche 21 Septembre a eu lieu une bien sympathique célébration dans la salle des fêtes de Mairé-L'Evescault, en l'honneur de Mme Amanda NADEAU, doyenne de notre commune, qui a eu 100 ans le 11 Septembre dernier.

Amis, anciens élèves, habitants de la commune et d'ailleurs, ils étaient nombreux à être venus lui rendre hommage et saluer son travail au sein de la commune, d'abord à l'école, puis en qualité de secrétaire de mairie par la suite.

Il y a en effet un siècle que Mme NADEAU, née Amanda GRILLET, voyait le jour à Bena, petit village du canton de Chaunay, dans le département de la Vienne, c'était le 11

Elle y a donc vécu sa vie, pour avoir fréquenté Chaunay jusqu'à la fin d'aller faire ses deux son oncle, instituteur à dépendant du canton de Vienne. Elle passera son certificat d'études primaires.



les premières années de sa l'école communale de du Cours élémentaire, avant années de Cours moyen chez Marigny-Brizay, commune Neuville du Poitou, dans la d'ailleurs à Neuville son

Après avoir obtenu son brevet supérieur à l'Ecole primaire supérieure de Rennes, où elle était élève surveillante, Amanda GRILLET demande un poste d'institutrice dans le département des Deux-Sèvres ou celui de la Vienne. Elle obtient à la rentrée d'Octobre 1929 le poste de la classe unique de Maisontiers. Puis en Octobre 1931, elle est affectée à Vanzay, où elle ne restera qu'un trimestre. En Janvier 1932, elle est affectée à l'école de Pers.



Le 31 Août 1932, elle épouse Abel NADEAU à Chaunay. Il était aussi instituteur, alors en poste à Caunay. Puis elle sera en poste pour la première fois à Mairé pour l'année scolaire 1933 / 1934, où elle fera par la suite toute sa carrière d'enseignante.

Après ces années d'enseignement, à la demande de Michel GUYTON, elle deviendra secrétaire de mairie à compter du 1er Juillet 1962, et ce jusqu'au 30 Septembre 1979.

Depuis cette date, Mme NADEAU vit sa retraite à Mairé, ladite retraite ayant été agrémentée de nombreux voyages. Tous ceux qui la connaissent s'accordent à dire que Mme NADEAU est un personnage... Elle a gardé une vivacité d'esprit et un sens de l'humour qui forcent l'admiration, et nous lui souhaitons bien évidemment encore de longues et belles années.



ELECTRICITÉ

Eclairons notre lanterne



Après avoir répondu favorablement à des enquêtes préfectorales le 18 janvier 1920 pour donner aux habitants de la commune la lumière et la force motrice dont ils pourraient avoir besoin, le 27 juin de la même année, le conseil statue sur l'utilité et la convenance de l'entreprise proposée (Les Forces Motrices de la Vienne).

Un arrêté préfectoral pour une demande de concession d'état de distribution d'énergie électrique aux services publics dans les communes de Sauzé-Vaussais, Lorigné, Mairé-L'Evescault, la Chapelle Pouilloux, Melleran, Loizé, Hanc, Bouin, Ardilleux, et Chef Boutonne est publié le 25 Mai 1923 et demande à chaque conseil de délibérer pour donner une suite.

Le 30 Septembre 1923, le conseil municipal est sollicité par la commission départementale d'électrification rurale pour adhérer au syndicat intercommunal d'électricité ayant pour objet l'achat en gros du courant électrique, sa répartition et sa distribution sur le territoire du département. La commune adhère donc au SIEDS qui présente toutes les garanties pour la redistribution et le suivi des opérations auprès des consommateurs.

Le conseil décide en outre :

D'abandonner au syndicat les frais de contrôle et les redevances d'occupation du domaine public prévus au cahier des charges.

Pour marquer son adhésion au syndicat, de faire voter une somme de 2 Francs par habitants pendant les années 1923, 1924 et 1925. (La population de la commune étant de 783 habitants, la participation annuelle sera de 2 fois 783= 1566 F)

De désigner MM Gadiou Antonin et Perrault Alexis comme délégués au SIEDS.

Le 1^{er} décembre 1923, M. Perrault Alexis est invité à démissionner de son poste de délégué pour laisser sa place à M. Allain François, conseiller général du canton de Sauzé-Vaussais et propriétaire sur la commune.

Le 11 Février 1924, le comité du syndicat arrête les moyens financiers mis en œuvre pour couvrir les frais d'établissement d'installation, pour les communes syndiquées.

Le coût estimé de ces installations est de :

35 000 000 F pour les installations proprement dites.

3 600 000 francs pour les dépenses accessoires dont le syndicat aura à faire l'avance (branchements, compteurs, etc)

Soit un total de 38 600 000

Les moyens financiers de réalisation sont les suivants :

1°) Avance du Crédit Agricole 3% remboursable en 40 ans 11 250 000 francs

2°) Subvention du ministère de l'agriculture sur les dotations du génie rural 10 500 000 francs

3°) Avance du département 3 000 000 francs

4°) Droit d'entrée des communes (2 F /habitant/ 3ans)

5°) Participation, sous forme de subventions, des communes aux frais d'établissements des installations de distribution 1 815 000 francs

6°) Emprunt syndical émis dans le département au taux de 6% remboursable sur 30 ans 10 655 000 francs

(Ce dernier emprunt et l'avance du Crédit Agricole sont garantis par les communes syndiquées proportionnellement à la valeur du centime de chacune d'elles. La valeur du centime de Mairé-L'Evescault étant de 32,23 F, le conseil municipal décide de garantir une somme de 19 683 F sur 30 ans pour l'emprunt syndical, soit une annuité de 1430 F et une somme de 20 782 F pour l'avance du Crédit Agricole soit une annuité de 899 F).



Il vote à cet effet une augmentation de 31 centimes des 4 contributions directes pendant 40 ans à partir de 1924. Cette nouvelle taxe ne sera recouvrée qu'en cas d'insuffisance syndicale.

Le comité du syndicat demande que les communes fassent une avance de 10% des prix du premier établissement de ligne sous forme de subvention. La participation est de 10 F 90 par habitant. Ladite subvention sera votée par 1/3 au budget communal à partir de l'année de commencement des travaux.

Les principales ressources du syndicat sont apportées par la vente de l'électricité au prix de revient. Voici les prix de cette fin d'année 1923.

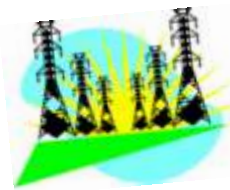
Pour la lumière :

Pour 2 lampes installées	7.00 francs par mois
Pour 3 lampes installées	9.00 francs par mois
Pour 4 lampes installées	11.00 francs par mois
Pour 5 lampes installées	12.00 francs par mois
Pour 6 lampes installées	13.00 francs par mois
Pour 7 lampes installées	13.50 francs par mois
Pour 10 lampes installées	16.50 francs par mois
Pour 15 lampes installées	18.50 francs par mois

Pour la force motrice :

Pour un moteur de 2 chevaux fonctionnant 125 heures par an: 225 francs par an, pour un moteur de 8 chevaux permettant de mener une batteuse, un concasseur, un broyeur et fonctionnant 200 heures, 640 francs par an. Pour un moteur de 3 chevaux, pour boulangers, charrons et fonctionnant 200 heures par an : 470 francs par an.

Les branchements seront faits, soit aux frais des abonnés, soit en location, à leur gré. Les compteurs seront fournis par le syndicat et loués aux abonnés. Les installations intérieures seront faites, soit aux frais des abonnés soit aux frais du syndicat qui percevra une taxe de location suivant à tarif à déterminer.



Association Solidarité Tiers-Monde



« 300 personnes à une soirée à Sauzé-Vaussais sur la Tanzanie... »

C'était en octobre 1980 ! En novembre 2008, nous étions 20 fois moins nombreux à une soirée semblable sur le Cameroun organisée par l'ASTM !

« Le monde bouge... et nous ? » Cette interpellation lancée au moment de la semaine de la solidarité internationale (fin novembre) pouvait faire écho à l'élection d'un président noir à la Maison Blanche, mais plus sûrement encore aux remous actuels sur notre planète : crise alimentaire mondiale, crise financière, dérèglement climatique... Oui le monde bouge ! Avec 854 millions de personnes qui souffrent de la faim, et un milliard d'habitants de la planète qui vivent dans des bidonvilles, il y a urgence à proposer des alternatives pour un monde plus équitable, plus juste, urgence aussi à ce que chacun de nous agisse au quotidien en citoyen solidaire.

Avec la 30^{ème} Collecte des papiers, du 18 au 27 avril 2009, « bouger et agir pour plus de solidarité »

Relisons cette lettre des jeunes qui avaient lancé la 1^{ère} collecte en 1980. Elle était adressée aux habitants de Nzali, un village de Tanzanie où Yves Marché travaillait avec les petits paysans :

« Tous ces vieux papiers et chiffons, nous les avons collectés avec des brouettes ou des petites charrettes tirées derrière nos vélos. On s'était réparti les villages... Une camionnette venait récupérer les papiers pour les apporter à Sauzé : Quel tas impressionnant ! Le jour de la livraison, nous étions 35 à charger les camions, on aurait dit une fourmilière ! L'argent que nous avons retiré de la vente des papiers, nous vous la remettons pour le développement de votre village. Tout ce que nous avons ainsi fait c'est par amitié et non par pitié, c'est en même temps par révolte contre le sort qui est fait par les pays riches aux pays pauvres et par solidarité avec vous tous ! »

Depuis cette 1^{ère} collecte, de nombreux jeunes et adultes se sont passé le relais, jusqu'à notre 30^{ème} collecte ! Ensemble nous allons NOUS MOBILISER POUR PLUS DE SOLIDARITE. Et pour marquer cette 30^{ème} collecte des animations permettront encore de s'informer sur les pays où l'ASTM finance des projets de développement.



Le Pays mellois est un bassin de vie ancien qui a pris corps autour de l'ancienne sous-préfecture de Melle. Il fédère dès 1976, au sein d'un syndicat mixte, les communes de six cantons (Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle, Sauzé-Vaussais) et le Conseil général des Deux-Sèvres (représenté par les 6 conseillers généraux des cantons concernés).

Avec la mise en place de l'intercommunalité et la grande habitude des élus à travailler ensemble, en 1997, le Mellois est « Pays reconnu » (constaté par la loi Pasqua puis la loi Voynet). Avec le Conseil général, ce sont dorénavant les Communautés de communes du territoire qui y adhèrent directement et non plus les communes.

Les Communautés de communes membres du Syndicat Mixte du Pays Mellois sont :

- la Communauté de Communes Val de Boutonne
- la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle
- la Communauté de Communes du Lezayen
- la Communauté de Communes du Canton de Melle
- la Communauté de Communes Cœur du Poitou

Chaque Communauté de Communes est représentée dans les instances décisionnaires du Syndicat Mixte.

Le Pays Mellois, présidé par Dorick BARILLOT, a pour vocation de fédérer autour de projets communs. Il a pour objet de promouvoir et conduire toute action (étude, animation, gestion) ayant trait au développement économique, social, culturel, touristique, environnemental, dans le territoire des collectivités membres.

Il est une instance de projet. En ce sens il intervient au côté des communautés de **communes voire des communes pour soutenir la mise en œuvre de projets de développement** qui se décline en 6 axes :

- Axe 1 : un développement économique de territoire
- Axe 2 : l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques
- Axe 3 : les services à la personne
- Axe 4 : l'ouverture numérique et le développement des technologies de l'information et de la communication
- Axe 5 : la synergie culture, patrimoine et tourisme
- Axe transversal : le Pays Mellois comme outil de fédération communautaire / d'ingénierie

Son intervention se présente sous trois modes principaux :

- la coordination de programmes financiers tels que le contrat Proxima avec le Conseil général, le contrat avec la Région (Contrat Régional de développement Durable) et le programme Européen Leader. Selon les programmes, le Syndicat Mixte peut financer des actions ou projets dans les domaines économique, social, touristique, environnemental,...

- **l'accompagnement de collectivités ou la mise en place directement par le Pays de projets aux enjeux territoriaux larges,**

Ex : mise en place de 47 « Balades et Découverte » du patrimoine en Mellois, création du Syndicat Mellois des Piscines, mise en oeuvre du Pays d'Art et d'Histoire, équipement pour tous les élèves de CE2 d'un ordinateur pendant le cycle 3,

- **l'accompagnement local de porteurs de projets dans des domaines variés (culture, patrimoine, économie, service aux personnes, etc.)** par du conseil, de la méthodologie de projet et du soutien financier.

Ex : le Pays Mellois peut accompagner les communes ou les Communautés de communes souhaitant mettre en place un site internet ; soutien financier pour la plantation de haies ; soutien financier aux créateurs d'entreprise par la Bourse régionale tremplin pour l'emploi...

Pour tout renseignement, une équipe technique de 14 agents est à votre disposition au 05-49-27-09-62 ou à l'adresse mail infos@paysmellois.org.

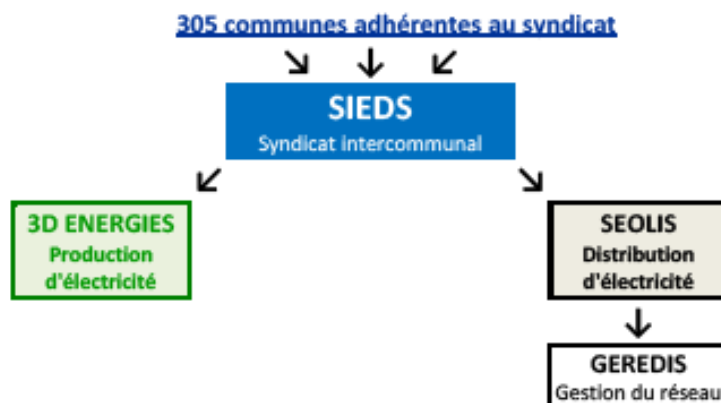
Vous pouvez également consulter le site internet du Pays Mellois : www.paysmellois.org



Qui fait quoi dans le groupe SIEDS ?

Il existe dans notre département une institution que les deux-sévriens eux-mêmes connaissent mal, et qui tient pourtant une place importante dans leur vie de tous les jours : le SIEDS. Voici quelques "clés" pour mieux comprendre une histoire qui, commencée au début du XXe siècle, se poursuit au XXIe avec les multiples évolutions impulsées par l'Union européenne dans le cadre de l'ouverture des marchés.

En France, le réseau de distribution d'électricité (les poteaux, les câbles, les transformateurs...) est la propriété des communes. Pour en simplifier la gestion, celles-ci se regroupent en "syndicats intercommunaux" tels que le SIEDS (Syndicat intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres). C'est donc le SIEDS qui est aujourd'hui propriétaire du réseau. Sa mission essentielle : garantir le service public de l'électricité, dans le cadre de contrats de concession accordés à SEOLIS et à sa filiale GEREDIS Deux-Sèvres.



Propriété du SIEDS, ces entreprises assurent sous son contrôle deux types de missions :

- SEOLIS assure les missions commerciales : gérer les contrats de fourniture d'électricité et de gaz aux clients (particuliers, professionnels et collectivités) implantés sur le territoire du SIEDS.
- GEREDIS assure les missions techniques de gestion du réseau de distribution (construire les lignes, les entretenir, les dissimuler, les enfouir, les développer, les réparer, etc.).
- 3D ENERGIES développe la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et réalise des actions dans le domaine de la maîtrise de la demande d'énergie.

OUI CONTACTER ?

- Pour toutes questions d'ordre technique, appelez SEOLIS au : **0 810 08 66 00**
- Pour toutes réclamations ou suggestions concernant le service public de l'électricité en Deux-Sèvres, tournez-vous vers votre délégué. Il a été spécialement désigné par votre commune pour vous représenter auprès du SIEDS.

Commune de :	Votre délégué titulaire :	Votre délégué suppléant :
MAIRE L'EVESCAULT	Dorick Barillot	Jean-Louis Clisson

- Pour toutes informations d'ordre général, vous pouvez consulter nos sites Internet :
 SIEDS : www.sieds.fr SEOLIS : www.seolis.net GEREDIS : www.geredis.fr



Pour mieux répondre aux besoins d'aide à domicile, l'A.D.M.R. opère un regroupement. Soucieuses de développer leurs services sur un territoire cohérent qui couvrirait les cantons de Chef Boutonne et de Sauzé-Vaussais - ce qui correspond à la Communauté de communes Cœur du Poitou - les deux associations ADMR de ce territoire se sont retrouvées plusieurs fois en mai et juin et ont décidé de fusionner, à partir du 1er octobre 2008, en une seule et unique association.

L'objectif de ce regroupement est de disposer de moyens nettement plus structurés et efficaces, notamment sur le secteur de Sauzé-Vaussais où l'ADMR manquait de bénévoles, d'équipement et d'un service secrétariat, parfois aussi de salariées, alors qu'on lui faisait de plus en plus appel (personnes qui sortent d'hospitalisation, familles et personnes handicapées).

La nouvelle association, qui s'appelle « l'association ADMR du Chef Boutonnais et du Sauzéen » est heureuse de faire connaître aux habitants des deux secteurs son organisation et ses services :

Elle a pour siège social la Mairie de Chef Boutonne.

L'accueil du public est organisé comme suit :

- à Chef Boutonne, 1 place Cail, les lundis et vendredis de 14h à 18 h – tel : 05 49 29 56 89

- à Sauzé Vaussais, à la Mairie, le 1er jeudi de chaque mois de 10 h à 11 h 30 – tel : 05 49 07 60 53.
Autrement s'adresser à l'adresse ou au téléphone indiqués ci-dessus (à Chef Boutonne).

Cette nouvelle association ADMR a les moyens et les compétences pour intervenir auprès de tout public :

les familles : ménage, entretien du linge, préparation des repas, garde d'enfants, ...

les personnes âgées : aide au lever, à la toilette, à l'habillage, ménage, préparation des repas, entretien du linge, compagnie, garde à domicile, télé-assistance, ...

les personnes handicapées : aide au lever et au coucher, à la toilette, aux transferts, préparation des repas, promenade, ...

Rappelons que pour bien des cas des aides financières existent. Elles sont accordées, selon les ressources de la personne ou de la famille, par les différentes caisses : CNAM, CAF, MSA, assurances complémentaires. Le Conseil Général intervient aussi dans certains cas pour le financement d'une aide à domicile. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association.

.....**Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par internet,** vous voudrez bien nous le faire savoir en envoyant un courriel à **l'adresse de la mairie ci-dessous**

1



Mairie de Mairé-L'Évescault
rue des Grands Bois, Le Bourg 79190 Mairé-
L'Évescault

Tél : 05.49.07.62.68 Fax: 05.49.07.99.83

Courriel: mairie.mairelevescau@free.fr
mairie-mairelevescault@paysmellois.org

Ouverture du secrétariat:

Lundi: 14 h / 17 h - Mercredi: 14 h / 17 h - Vendredi: 14 h / 17 h